

REUNION DU 7 OCTOBRE 2008

Le sept octobre deux mil huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de octobre, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés : Mme Maylis THURET

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 30 septembre 2008

Date d'affichage : 9 octobre 2008

QUESTION A AJOUTER :

- DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT - ACHAT LOGICIEL CIMETIERE

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE - SAS TERRES CUITES DES RAIRIES

2°) DELIBERATION - PROPOSITION D'ACHAT D'UN LOGICIEL CIMETIERE

3°) DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1 - ACHAT LOGICIEL CIMETIERE

4°) DELBERATION - AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE POUR LE COLOMBARIUM

5°) DELIBERATION - CHAUFFAGE - SALLE DES FETES, MAIRIE ET ECOLE PUBLIQUE

6°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE - SAS TERRES CUITES DES RAIRIES

Monsieur le Maire présente le dossier de demande, de la SAS TERRES CUITES DES RAIRIES », de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière d'argile située au lieu-dit « Le Chêne Deray-La Haute Tremblaie » sur la commune de DURTAL.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique qui a été ouverte du lundi 25 août 2008 au jeudi 25 septembre 2008.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

2°) DELIBERATION - PROPOSITION D'ACHAT D'UN LOGICIEL CIMETIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le logiciel de gestion de cimetière 3D Ouest.

La gestion du cimetière doit être totalement revue. Le Logiciel que nous possédons actuellement n'est pas assez complet et notre base de donnée est incomplète et donc source d'erreur.

Un relevé de toutes les concessions est en cours afin de procéder à la reprise des concessions abandonnées. La procédure débutera dès que possible.

Le devis concernant ce logiciel s'élève à 665 € H.T. et l'option grand public à 500 € H.T.

L'installation est gratuite puis coûterait 15% du prix d'achat par an pour la mise à jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'acheter le logiciel de gestion de cimetière sans l'option grand public.

3°) DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1 - ACHAT LOGICIEL CIMETIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le virement de crédits nécessaire au paiement du logiciel de gestion du cimetière 3D Ouest.

Les modifications sont les suivantes :

- D 205-84 Mairie : Concessions et droits similaires, logiciel, licence... : 1 300 €
- D 2183-85 Ecole : Matériel de bureau et informatique : - 1 300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision modificative.

4°) DELIBERATION - AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE POUR LE COLOMBARIUM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'agrandir le Conseil Municipal afin de créer l'emplacement du Columbarium. Il s'agit d'introduire la parcelle AB n°394 au cimetière. Un bornage devra être effectué afin de définir les nouvelles limites.

Attention : une canalisation passe peut être près du mur que nous souhaitons démolir, à vérifier.

Le Conseil Municipal accepte d'agrandir le cimetière sur la parcelle nommée ci-dessus sous réserve de vérification du passage de ces canalisations.

5°) PROPOSITION DE CHANGEMENT DE MODE DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis vont être demandés à différentes entreprises afin de chiffrer la pose éventuelle de pompes à chaleur à la Mairie et la salle des fêtes ainsi qu'à l'école publique « Les Tournesols » afin de diminuer (jusqu'à 70%) les factures de chauffage très élevées à ce jour.

Le résultat de ces études sera évoqué lors de la prochaine séance.

6°) DIVERS

✧ Ventes des bâtiments communaux : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Me GOURET dans lequel il nous part des avis de valeur du presbytère et de la boulangerie.

Le Presbytère compte tenu de ses caractéristiques, de son état et de sa situation géographique peut être estimé entre 300 000 € et 350 000 €.

La boulangerie peut être estimée à 120 000 € s'appliquant à la maison d'habitation pour 70 000 € et à la partie professionnelle pour 50 000 €.

Le salon de coiffure est estimé à 15 000 €.

Dossier à revoir au prochain Conseil Municipal afin de décider de la mise en vente de ces biens.

Monsieur le Maire rencontrera le boulanger ainsi que la coiffeuses afin de leur faire part des estimations.

✧ Réflexion sur l'organisation de la salle des fêtes : Monsieur le Maire propose que la commission fêtes et réception se réunisse afin qu'il soit déterminé plus précisément le fonctionnement de la location de notre salle des fêtes : établissement d'un état des lieux entrant et sortant.

- ✧ Travaux poste bourg : 57 000 € ont été budgétisés pour l'enfouissement du réseau électrique par l'ancienne municipalité mais le budget actuel ne permet pas sa réalisation. Le SIEML doit refaire une étude qui nous sera transmise ultérieurement.
- ✧ Prévoir une date de réunion pour le calendrier des fêtes : vendredi 28 novembre à 20H30 à la cantine.
- ✧ Arbre de Noël : La Commission des Affaires Sociales décide de commander les livres. La commission doit se réunir afin de choisir un fournisseur et de prendre contact avec les associations pour prévoir des animations (déjà des réponses positives de la part de certaines). Les listes des enfants sont à réclamer aux deux écoles.
- ✧ Visite d'évaluation préalable à une mission de classement d'archives : intervention d'un archiviste professionnel estimée à 3 mois ce qui représenterait une charge mensuelle de 2 000€ somme à laquelle s'ajoute les frais de fournitures. Cet archivage pourrait avoir lieu en 2009 ou 2010. Peut-être que l'achat des fournitures (étagères, boîtes à archives...) pourrait être prévu au budget 2009 et l'archivage en 2010.
- ✧ Comité de Comice de CHARTRENÉ : Entrées gratuites au Musée de la Cavalerie de SAUMUR en remerciement de notre participation au comice.
- ✧ Réunion publique : Le Conseil Municipal avait évoqué la possibilité de prévoir une réunion publique au mois de novembre 2008. Vote du Conseil Municipal : 7 contre 7 pour 1 abstention. Monsieur le Maire pense qu'il est encore trop tôt pour organiser cette réunion. La réunion est donc annulée et reportée. La date sera décidée ultérieurement pour 2009.
- ✧ Bilan sur l'accueil des enfants lors de la grève des enseignants de ce jour : 15 enfants ont été accueillis. Mme BELLIER a participer en tant que vacataire à cette journée et précise que le rôle des ATSEM lors de ces journées de grève est très important surtout pour l'organisation d'activités.
- ✧ Pour information : 2 jeunes maraîchers recherchent 2,5Hectares de terres pour leur activité.
- ✧ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 : Appeler M. RIOU pour connaître la date et les horaires. Par la suite, adresser les invitations à la Gendarmerie et aux Pompiers.
- ✧ Prochaine date de Conseil Municipal : mardi 18 novembre à 20H30.
- ✧ Vœux du Maire ainsi que l'accueil des nouveaux habitants programmés le 11 janvier 2009 à 11H00 à la salle des fêtes.
- ✧ Documents à consulter :
 - Charte Agriculture et Urbanisme - Pour le développement durable de nos territoires
 - Rapport annuel 2007-2008 - l'AMF au service des maires

Sans autres questions la séance est levée le mardi 7 octobre 2008 à 23 H 30.